



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E47438

VALABLE JUSQU'AU

08/12/2026

ÉDITÉ LE

10/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SASOPCA

Capital : DEPUIS LE 21/10/2024

811 264

Raison sociale : SCOP LES BATISSEURS CHALLANDAIS

44 RUE DE LA GARE
85710 BOIS-DE-CENE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LA ROCHE SUR YON 1978B00327

Siret : 303 505 952 00018

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 1348-001-87

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001469328/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001469328/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 02 51 68 12 98

Portable : 0612824928

Fax :

Site Internet : <http://www.batisseurs-challandais.fr>E-mail : direction@batisseurs-challandais.fr

Responsabilité légale :

BERNARD FLORENT ADMINISTRATEUR / BLANCHARD PASCAL
ADMINISTRATEUR / BRETAGNE CHRISTOPHE MICHEL SYLVAIN
ADMINISTRATEUR

Effectif moyen : 47

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	01/12/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	09/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/12/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.